



La lettre d'information des familles des Landes

Numéro 4 mars 2022

[Voir la version en ligne](#)

Le mot du Président

Nous vivons une époque de tous les dangers. Depuis deux ans, un virus au caractère sournois a fait son apparition, bousculant nos modes de vie, impactant lourdement les familles avec les mesures sanitaires de protection prises par le gouvernement.

Un autre virus bien plus grave aux répercussions inimaginables vient de surgir aux portes de nos frontières : la GUERRE.

Les risques d'extension sont réels. Les économies vont souffrir, les familles seront mises à contribution alors qu'elles subissent de plein fouet l'augmentation des prix des énergies, associée à une inflation rampante.

Les pouvoirs publics nationaux ne pourront pas faire l'impasse d'un plan pour venir en aide aux familles.

N'oublions pas la solidarité dont nous devons faire preuve pour venir en aide aux familles Ukrainiennes, les initiatives départementales sont à prendre en considération, toutes les associations adhérentes de l'UDAF seront présentes pour apporter leur soutien.

Le 17 mars à 18 h 00, les représentants de toutes les associations adhérentes à l'UDAF sont conviées à participer à une réunion afin de déterminer les actions de solidarité à mener.

Restons vigilants, unis et soudés.

*Jacques LAMAZOUADE
Président de l'UDAF des Landes*

Zoom sur...

Vers un rebond pour le microcrédit ?



Mission parlementaire relative à la prévention du surendettement et au développement du microcrédit

Au mois d'octobre 2021, le député Philippe CHASSAING a remis un rapport au gouvernement portant sur la prévention du surendettement et le développement du microcrédit.

Dans la partie microcrédit, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Augmenter à 100M € environ l'octroi de microcrédit personnel par an en allouant une dotation complémentaire au FCS d'un montant de 1M € à compter de PLF 2022
- Augmenter à 8000 € le plafond maximum du microcrédit personnel et allonger à une durée maximale de 7 ans la maturité du prêt
- Mettre en place à titre expérimental, un microcrédit dédié aux publics jeunes articulé avec le futur revenu d'engagement pour les jeunes, et aux étudiants non éligibles aux dispositifs de prêts de droit commun.
- Accompagner l'expérimentation d'une plateforme digitale permettant de numériser la phase amont de souscription du parcours de l'emprunter et faire connaître le dispositif.
- Simplifier l'accès des personnes en situation de surendettement au microcrédit personnel en supprimant l'obligation de sollicitation de l'accord de la commission avant de souscrire le prêt.
- Conforter la gouvernance et renforcer l'animation de l'écosystème microcrédit
- Mettre en place une campagne de communication nationale afin d'améliorer la visibilité du dispositif.

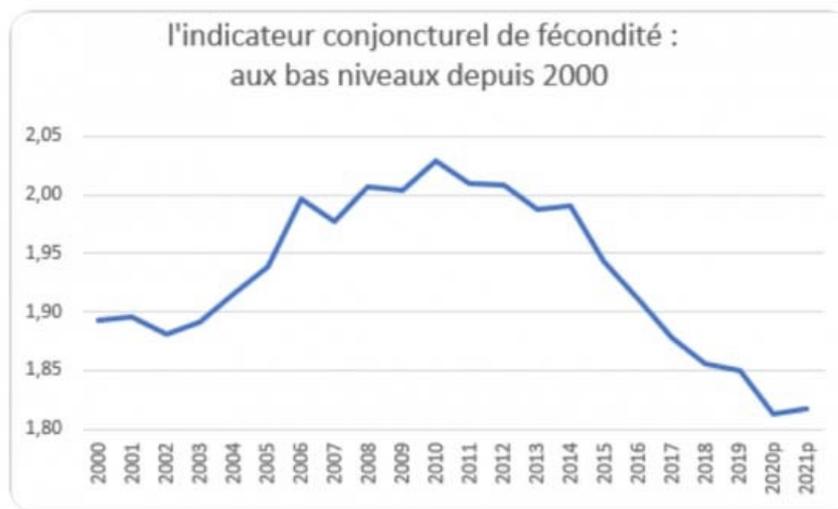
[Découvrir l'intégralité du rapport](#)

[Découvrir le service microcrédit de l'UDAF des Landes](#)

L'UNAF analyse le bilan démographique 2021 : Pas de rebond des naissances et de la fécondité situées à des niveaux toujours bas

Le bilan démographique 2021, exposé le 18 janvier, ne révèle pas de vrai rebond des naissances et de la fécondité, dans l'ensemble aussi basses qu'en 2020. L'année 2021 semble cependant être celle d'une certaine prise de conscience du lien entre politique familiale et fécondité.

[Lire l'article sur le site de l'UNAF](#)



L'UDAF côté associations



Renouvellement de la délégation UDAF au CA de la CAF

En 2022, la délégation de l'UDAF à la CAF sera composée des personnes suivantes :

Titulaires :

- Madame Catherine **CASTETS**, Association de Défense des Familles en Deuil
- Madame Agnès **COUVREUX**, Union des Familles Laïques
- Monsieur Alexandre **ARRIEU**, Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques
- Monsieur Peter **PAUPARDIN** Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques

Suppléants :

- Madame Laurence **DARRIBEAU**, Maisons Familiales Rurales
- Madame Hélène **MARVIER**, Association Jumeaux et Plus
- Monsieur Jean-Marc **CASTAING**, Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques
- Monsieur Julien **FERNANDEZ**, Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques



Une nouvelle mission pour le CDAFAL des Landes

Depuis le 1er janvier 2022, le Conseil départemental des associations familiales laïques des Landes (CDAFAL), fédération membre de l'UDAF, assure une nouvelle mission confiée par la CAF des Landes.

En cohérence avec les priorités définies dans la Convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 entre la CNAF et l'État, et dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles des Landes 2019-2024, le CDAFAL est chargé d'animer et de promouvoir trois réseaux départementaux

parentalité - petite enfance : le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), le réseau des Points info famille (PIF) et le réseau des Relais Petite Enfance (RPE), ce dernier en coordination avec le pôle PMI (Protection Maternelle & Infantile) du Conseil départemental. L'objectif global est d'accroître la qualité, la diversité et l'attractivité des services proposés par le REAAP, les PIF et les RPE. La mission comprend également l'animation et l'appui à l'organisation du Mois des familles landaises. Ce travail est mené en lien avec les conseillers territoriaux du Pôle développement territorial et ingénierie sociale de la CAF 40 et les travaux menés dans le cadre des conventions territoriales globales (CTG) conclues au niveau intercommunal dans les Landes.

La personne en charge d'assurer cette mission au CDAFAL est **Madame Nancy DUPOUY**. Elle se tient à la disposition des acteurs souhaitant de plus amples informations sur ces réseaux.

Pour la joindre, par mail : animation.reaap@cdafal40.fr (REAAP)

animation.pif@cdafal40.fr (PIF)

animation.rpe@cdafal40.fr (RPE)

Par téléphone : 06 77 64 69 33



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES

Retour sur la projection du film **Brother** par l'AFC de Mont de Marsan

L'Association Familiale Catholique de Mont de Marsan Landes de Gascogne a repris ses activités dès le mois de janvier 2022 en proposant une séance à tarif réduit le dimanche 24 au cinéma le Grand Club de Mont de Marsan qui a réuni une trentaine d'adhérents.

Nous avons ainsi pu découvrir le film documentaire *Brother* évoquant la mission des franciscains du Bronx au service des plus pauvres dans l'état du New Jersey, dans le ghetto de Newark plus précisément. La projection a été suivie par un entretien à bâtons rompus avec le réalisateur, Laurent FOURNIER-MONTGIEUX qui a apporté de nombreuses précisions sur son œuvre.



Ce fut un moment très enrichissant : le film est une grande réussite de l'avis de tous et les critiques élogieuses lues dans la presse nationale ont été confirmées. Chacun a pu être sensible à la beauté des images, à la force des témoignages, à la profondeur des réflexions engagées. Tout le monde a pu dialoguer avec Laurent FOURNIER-MONTGIEUX qui s'est prêté de bonne grâce au jeu des questions-réponses. Cette séance du 24 janvier a été une occasion de faire une belle rencontre avec un réalisateur talentueux, pédagogue et facile d'accès.

Au moment de se quitter, il a été convenu de se retrouver dès que Maïko GOSCOUAT nous

proposera un autre film : le cinéma chrétien a le vent en poupe et il gagne à être connu.

Mais les AFC, ce sont aussi des chantiers éducatifs ouverts à toutes les familles quelles que soient leurs convictions, une antenne de consommation installée dans les locaux de l'UDAF des Landes, une bibliothèque/ludothèque et plein d'autres activités qui créent du lien en cette période de pandémie qui a tendance à les distendre.

N'hésitez plus, venez à notre rencontre. Nous vous accueillerons avec joie.

Contact AFC Mont de Marsan : afc40landes@afc-france.org ; 06 72 44 97 21.



Connaissez-vous la médaille de la Famille ?

Conditions d'attribution

La Médaille de la Famille concerne les parents de familles nombreuses. Il faut avoir élevé au moins 4 enfants, dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans. Dans l'exercice de leur autorité, les parents doivent avoir manifesté une attention et un effort constants pour assumer leur rôle dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles.

Par dérogation à cette disposition, cette distinction peut également être attribuée :

- Aux personnes, qui au décès de leurs parents, élèvent ou ont élevé pendant au moins 2 ans leurs frères et sœurs
- Aux personnes élevant ou ayant élevé seuls, durant au moins deux ans, un ou plusieurs enfants de leur famille devenus orphelins
- À toute personne ayant rendu des services exceptionnels dans le domaine de la famille
- Aux veuves, mais aussi aux veufs de guerre ayant, au décès de leur conjoint, 3 enfants

Où déposer le dossier ?

Les dossiers sont à retirer dès septembre auprès des services de l'UDAF ou de la mairie de sa commune de résidence et doivent être retournés avant le 31 décembre précédant l'année de la promotion concernée au siège de l'UDAF.

L'UDAF assure le secrétariat pour l'instruction des dossiers.

Qui décide ?

Le Préfet détient le pouvoir d'attribution de cette médaille.

L'arrêté préfectoral est pris habituellement vers la période de la fête des mères.

Liste des pièces à fournir :

- Copie de la carte nationale d'identité, du passeport en cours de validité ou copie du titre de séjour ou récépissé de demande de renouvellement du titre de séjour
- Extrait de casier judiciaire du candidat

- Copie intégrale ou extrait de filiation de l'acte de naissance de chacun des enfants
- Certificats de scolarité des enfants d'âge scolaire
- En cas de divorce ou séparation, un extrait de la décision l'ayant prononcé ne comportant que son dispositif ainsi que toute autre décision judiciaire relative à l'exercice de l'autorité parentale
- Attestations éventuelles portant sur les titres et mérites de la famille
- Profession de Madame et Monsieur exercée actuellement ou avant d'être à la retraite
- Fiche de renseignements complémentaires concernant les enfants majeurs (prénom, situation de famille, profession, domicile)

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur udaf40.

[Se désinscrire](#)



© 2021 udaf40